



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

N°55

Mars-avril 2018

Action

Agir pour nos retraités à l'appel de l'UNSA Retraités 2

Actualité

Pouvoir d'achat des retraités :
La ponction de la CSG constatée sur nos relevés de compte.
15 mars : l'UNSA Retraités appelle à l'action ! 3

Fiscalité

Taxe d'habitation
Inégalités 4

Autonomie

Action EHPAD 5
Interview : J-C Besseau militant UNSA et Aide-soignant en EHPAD 6

Actualité

Retraités Français à l'étranger :
Mesure suspensive 7

Interview

L'UNSA Retraités interroge l'UFAP Unsa sur le mouvement social dans les prisons 8

Sommaire

RETRAITÉ-E-S OUBLIÉ-E-S OU

RETRAITÉ-E-S STIGMATISÉ-E-S ??

Depuis de nombreuses années, les retraité-e-s ne semblent pas avoir été oubliés. En effet, si l'on considère les dernières mesures fiscales, la multiplication des prélèvements et, maintenant, la majoration de la CSG, les différents gouvernements ont su s'adresser aux retraités.

Si certaines mesures entraînent dans une démarche de solidarité et étaient équitablement réparties au sein de la population, l'augmentation de 1,7 point de la CSG, non compensée pour une grande partie de retraité-e-s, est injuste, inéquitable et inacceptable.

Cette forme de stigmatisation révolte les retraité-e-s d'autant que le gouvernement a annoncé qu'il n'y aurait aucune revalorisation des pensions en 2018.

Enfin, quelle possibilité avons-nous de négocier, ou du moins, de nous faire entendre ?

L'UNSA Retraités a sensibilisé les Parlementaires (courriers et rencontres) sans pouvoir influencer les décisions gouvernementales. Nous avons demandé audience auprès de Madame Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé, à défaut de Ministre ou Secrétaire d'Etat en charge des personnes âgées, sans jamais avoir de réponse.

En conséquence, l'UNSA Retraités appelle à une action nationale (dans chaque département et à Paris) le 15 mars 2018 sur ses revendications dont vous trouverez le détail dans cette Lettre Info.

TOUS DANS L'ACTION LE 15 MARS,

NON A LA STIGMATISATION DES RETRAITÉ-E-S

OUI A DES MESURES PLUS ÉQUITABLES

Jean-Marc Schaeffer

Secrétaire Général de l'UNSA Retraités



Dossier

Autonomie:

action dans les EHPAD

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 61 ou 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : Unsa-retraites@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités



TOUS DANS L'ACTION LE 15 MARS 2018

NON à la stigmatisation des retraité-e-s

OUI à des mesures plus équitables !

Les retraité-e-s de l'UNSA réclament un traitement égalitaire avec les actifs, ce qui implique la compensation de la majoration de la CSG de 1,7 point.

L'UNSA Retraités agit :

- Pour le maintien du pouvoir d'achat des retraité-e-s,
- Pour la compensation de la hausse de la CSG,
- Pour la revalorisation immédiate des pensions les plus modestes.



UNSA Retraités : www.unsa.org

Le 15 mars

avec l'UNSA Retraités,

- Manifestons partout où c'est possible,
- Demandons à rencontrer le préfet de chaque département pour exposer les doléances des retraités,
- Soutenons l'action des personnels des EHPAD et des services à la personne en grève ce jour-là
Agressons pour le respect et la dignité des retraités !

- Pour mettre un coup d'arrêt à l'érosion des retraites et pensions,
- Parce que la majoration de 1.7 point de CSG, c'est trop !
- Parce qu'une nouvelle année de gel des pensions, c'est une année de trop,
- Parce que les petites retraites, et pas seulement les allocations de solidarité, ont besoin d'une vraie revalorisation,

L'UNSA Retraités appelle les retraités à descendre dans la rue le 15 mars prochain, pour des mesures équitables en faveur des retraités, pour en finir avec la stigmatisation des retraités, présentés systématiquement comme des privilégiés.

Depuis des années, tous les retraité-e-s perdent du pouvoir d'achat :

- L'accumulation de mesures fiscales,
 - la multiplication des prélèvements
 - et cette dernière augmentation de CSG sans compensation
- sont jugées inadmissibles par les retraité-e-s.**

L'évolution des retraites est actuellement indexée sur l'indice des prix à la consommation. Ce système fait perdre aux retraité-e-s 1% par an de pouvoir d'achat par rapport au salaire moyen de base des actifs.

Or, les retraité-e-s jouent un rôle important, par leur statut de citoyen, leur place de consommateur et par leur investissement. Acteurs du lien social, comme aidants familiaux ou (et) bénévoles associatifs, ils contribuent à la solidarité entre les générations.

Ainsi, ils participent à la croissance et par conséquent, ils -elles- ne peuvent pas en être écarté-e-s.

Solidaires des actifs, les retraité-e-s prennent part sans conteste, aux efforts de solidarité, notamment lorsque l'objectif concerne l'emploi.

L'UNSA Retraités revendique :

- Le retour à une revalorisation annuelle des pensions,
- La revalorisation des pensions les plus modestes,
- L'indexation des pensions prenant en compte l'évolution du salaire moyen de base,
- La compensation intégrale de la majoration de 1,7 point de la CSG.

Pour en savoir plus : www.unsa.org



Pouvoir d'achat des retraités, la ponction de la CSG constatée sur nos relevés de compte.

Les premiers à s'alarmer ont été les retraités du privé : les complémentaires AGIRC-ARRCO, payées en début de mois, ont subi pour pas mal de retraités un sérieux coup de rabot.

Les fonctionnaires retraités, nombreux à l'UNSA Retraités, ont dressé le même constat le 30 janvier.

L'information avait été largement relayée, dans nos colonnes bien sûr, mais également dans nombre de médias. Pourtant, il a fallu répondre à l'étonnement de certains.

Peut-être les éléments de langage véhiculés par les ministres, porte-paroles et autres députés de la majorité présidentielle avaient-ils semé le doute dans l'esprit de certains retraités :

« Je ne gagne pas assez pour être concerné(e). »

« Ils ont dit qu'à moins de 1400 €, on ne risquait rien... »

Amère désillusion, accablement parfois, colère souvent. Témoin cette dame qui s'épanche dans le courrier des lecteurs de Marianne (N° du 2 au 8 février) :

« Je percevais 296.95 € de retraite complémentaire, je ne touche plus que 291.44 €. On ose me prendre 5.50 € alors que je suis sous le plafond des 1200 €. »

A-t-elle réalisé qu'on lui prend la même proportion de sa retraite de base perçue le 9 février ?

Sans doute puisqu'elle conclut ainsi sa missive : « Jamais aucun gouvernement n'avait osé faire une chose aussi injuste. Je suis outrée, révoltée. »

Comment ne pas lui donner raison ?

L'UNSA Retraités dénonçait dès l'automne l'incidence de la majoration de la CSG sur la baisse du pouvoir d'achat des retraités.

Pour les retardataires, la pétition de l'UNSA Retraités demeure pertinente et ouverte à vos signatures !

15 mars : L'UNSA Retraités appelle à l'action !

Retraité-e-s : 16 millions de mécontents

Depuis fin Janvier 2018, la plupart des retraité-e-s peuvent maintenant constater l'impact négatif de la majoration de 1,7 point de la CSG sur leur pension. L'UNSA Retraités a dénoncé cette injustice depuis plus de 9 mois, notamment auprès des parlementaires car, seul-e-s les retraité-e-s subissent une telle diminution de leur pension, puisqu'elle s'applique sans compensation. Cette situation ne peut donc pas être qualifiée de « solidaire ».

Nous refusons cette stigmatisation et revendiquons une réelle place du retraité dans la société, comme citoyen actif à part entière et non comme une charge ni une variable d'ajustement ! L'UNSA Retraités ne baisse pas les bras, elle reste déterminée à porter ses revendications de justice auprès du Gouvernement.

Certes, l'union de toutes les Organisations Syndicales pourrait amplifier le message. Une partie de celles-ci ne veut pas de cette union. L'UNSA Retraités ne peut que le regretter alors qu'elle a formulé au sein de l'Inter-UCR (intersyndicales des retraités) des propositions d'ouverture afin de pouvoir se regrouper au sein d'une action commune.

Lors de la dernière réunion de l'Inter-UCR le 19 janvier, toutes les organisations semblaient vouloir avancer vers une certaine unité notamment sur le thème du pouvoir d'achat. Or, sans que l'on en soit averti, le groupe des neuf (Organisation télécmandée par la CGT et FO et regroupant d'autres Organisations syndicales et associatives) a lancé une action le 15 mars prochain.

Outre le fait que certaines OS ne vivent qu'au travers d'actions et de manifestations et que d'autres ne survivent qu'accrochées à celles-ci, nous ne pouvons que déplorer cette situation qui affaiblit le syndicalisme en France.

L'UNSA Retraités a œuvré pour obtenir une réelle action unitaire, concertée et réfléchie, autour de revendications simples et non démagogiques mais elle ne semble pas avoir été entendue.

Compte tenu de ce contexte et de la situation critique que vivent les retraités, face à un gouvernement qui reste sourd, l'UNSA Retraités appelle à une journée d'action le 15 mars 2018 sur ses propres revendications.

Les militants départementaux de l'UNSA Retraités pourront prendre tous contacts nécessaires au niveau de leur département pour porter le mieux possible nos revendications.

Au niveau national, l'UNSA Retraité appelle les militants de l'Île de France à une journée d'action parisienne également le 15 mars 2018.

1.7 point ou 1.84% ?

Armés de leur calculette, les retraités impactés par la majoration de CSG essaient de comprendre.

En appliquant 1.7 % à la retraite de décembre, ils ne retrouvent pas leur compte. Astuce : la CSG est calculée sur le brut de la pension, et vient en déduction du net précédent.

Au bout du compte, la pension nette, celle qui est versée sur votre compte en banque, diminue de 1.84%.

TAXE D'HABITATION :

Comme pour la CSG, les retraités sont en droit de douter de la communication gouvernementale. Il n'est pas assuré que seuls 20 % des contribuables aient à acquitter une taxe d'habitation à taux plein en octobre prochain. A chacun d'estimer ce qui l'attend en termes de fiscalité locale.

Etes-vous concernés par la diminution de 30% en 2018 ?

(articles 1414C et 1417 II bis 1 du code général des impôts).

NON, si votre revenu fiscal de référence est supérieur à

- 2 250€/mois si vous vivez seul avec 1 part fiscale
- 1 791,66€ par mois et par personne si vous vivez en couple.

Des inégalités qui ne cessent de progresser !

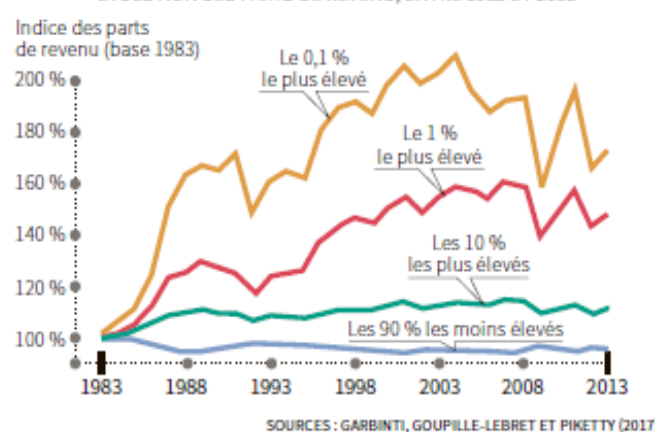
Le revenu du 1% le plus riche de la population a progressé en France de 98 % entre 1983 et 2014 contre seulement 31% pour le reste de la population.

Les 50% des Français les moins fortunés ne se partagent aujourd'hui qu'un peu moins du quart du revenu national.

Le système social français a pu fonctionner comme régulateur, pendant cette période, ce qui explique que la France demeure l'un des pays les moins inégalitaires parmi les pays développés.

Mais la politique mise en œuvre par l'actuel gouvernement, notamment à travers la loi de finances 2018 (suppression de l'ISF, flat tax sur les revenus du capital, majoration de la CSG, de la fiscalité indirecte sur l'énergie...) et la mise en œuvre des ordonnances de la loi travail, risque d'aggraver encore la concentration des richesses à un seul pôle de la société.

En France aussi, les plus aisés creusent l'écart



- Pour la justice sociale,
- Pour la compensation intégrale de la CSG sur nos pensions,
- Pour une retraite au moins égale au SMIC pour toute carrière complète,

Signez et faites signer la pétition de l'UNSA Retraités,



en ligne sur la page
UNSA Retraités du site
de l'UNSA :

www.unsa.org

Plus que jamais, signez et faites signer

la pétition de l'UNSA Retraités



Retour sur le mouvement de grève dans les EHPAD du mardi 30 janvier 2018 !

Le mouvement de grève dans les EHPAD a connu une intensité et une médiatisation inédites. La participation des syndicats de l'UNSA impliqués dans le conflit, UNSA Santé Sociaux et UNSA Territoriaux (pour les EHPAD publics) a été souvent remarquée. L'UNSA Retraités a apporté un soutien clair à ces professionnels de la gériatrie.

Les causes du malaise sont connues : pour les personnels, manque d'effectifs, manque de reconnaissance avec des salaires qui frôlent l'indigence, pénibilité des tâches effectuées dans l'urgence et en sous-effectifs, avec pour corollaire des pathologies liées aux mauvaises conditions de travail. Et toujours ce sentiment, à la fin de la journée de travail, de n'avoir pas fait tout ce qu'il faudrait pour le bien être des personnes âgées.

Pour les résidents, un service de plus en plus dégradé, effectué dans l'urgence, qui laisse de moins en moins de place au lien social et humain, avec des personnels toujours plus pressés. D'où l'impression d'être bousculé, ignoré et de vivre son hébergement dans une grande solitude.

Situation encore aggravée par la suppression massive des emplois aidés, qui sans être une réponse satisfaisante, permettraient toutefois d'apporter un appui aux personnels et d'améliorer les conditions dans lesquelles le service à la personne était rendu.

D'où la colère généralisée, réunissant personnels, directeurs d'établissements, et même parfois résidents.

Face à l'inertie du gouvernement et à l'absence de réponse à la hauteur des besoins, les personnels des EHPAD et des services d'aide à la personne seront en grève le 15 mars prochain, à l'appel de leur intersyndicale.

L'UNSA Santé Sociaux et l'UNSA Territoriaux sont fortement engagées dans ce mouvement social auquel l'UNSA Retraités apporte son soutien comme elle l'avait déjà fait le 30 janvier dernier.



Devant l'Agence Régionale de Santé à Montpellier, le 30 janvier dernier Photo « UNSA Retraités »

Ce qu'il faudrait pour que cela aille mieux dans les EHPAD...

Les différentes politiques qui se sont succédé depuis plusieurs années, ont largement privilégié le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes.

Cette politique, qui répond largement à l'attente des populations, a toutefois ses limites : lorsque le handicap devient trop lourd, lorsque la personne âgée est trop isolée, l'accueil en EHPAD reste la solution la mieux adaptée.

Cela suppose un effort dans la qualité d'accueil et l'encadrement médical proposé par ces établissements. Ce sont les objectifs que se fixait, en 2006, le plan solidarité Grand-Age de Dominique de Villepin.

De son côté, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, si elle constituait un progrès significatif pour la prise en compte des personnes âgées, n'apportait pas de réponses au financement des établissements accueillant les personnes âgées dépendantes. Ce que dénonçait l'UNSA Retraités dans sa résolution du congrès de Bagnolet en 2015.

L'exigence première consisterait pour améliorer le fonctionnement des EHPAD d'arriver à un taux d'encadrement d'un personnel pour un résident, ce qui était déjà envisagé voici 12 ans.

Cela suppose un effort de solidarité de la part de notre société, équivalent à celui qui fut mis en œuvre naguère pour la santé, la famille, la retraite et les accidents de travail.

Un chantier d'ampleur pour Madame Buzyn, si elle se souvient de la dimension « Solidarités » de son portefeuille ministériel.



Photo « UNSA Retraités »

Interview : Jean-Claude Besseau, aide-soignant et militant UNSA, délégué UNSA au CDCA 34 (formation âge) interrogé par l'UNSA Retraités sur les revendications des personnels des EHPAD...

Les personnels des EHPAD se sont largement mobilisés le 30 janvier dernier. Peux-tu nous décrire la situation qui a conduit à cette mobilisation ?

Jean-Claude Besseau : *Voilà longtemps que le personnel des EHPAD était en souffrance. Une mobilisation dans le Jura avait été largement médiatisée, les Opalines dénonçaient les sous effectifs et les conditions de travail dégradées, l'impossibilité de faire correctement son travail. A cela, se sont ajoutées les problématiques dans les services de soins à domicile et cette minorité silencieuse s'est réveillée ! Ces problèmes de ras le bol ont conduit les organisations syndicales, poussées par le personnel, à cette journée d'action.*

Tu travailles en EHPAD public, l'harmonisation des moyens entre les différents types d'EHPAD conduit à une redistribution de ces moyens. Quelle est la conséquence pour un établissement comme le tien ?

Jean-Claude Besseau : *La convergence tarifaire a pour conséquence de niveler par le bas les dotations en personnel. Les établissements qui étaient jusqu'ici correctement dotés, notamment les établissements publics, risquent de voir leur effectif diminuer. Tout ceci dans un souci d'économie budgétaire.*

On évoque fréquemment l'idée de maltraitance à l'égard des personnes âgées accueillies en EHPAD. Quel est ton avis sur ce point ?

Jean-Claude Besseau : *La maltraitance en tant que soignant, nous n'aimons pas ces mots car nous prenons en pleine face et nous nous sentons les responsables. La maltraitance, cela commence lorsque l'on ne répond pas à un résident par manque de temps. Mais ce dont on parle souvent, c'est de maltraitance institutionnelle, lorsque pour des raisons d'effectifs, on organise le fonctionnement d'une journée différemment sans tenir compte des attentes des personnes âgées (les toilettes faites plus rapidement qu'à l'habitude ou des repas pris à*

la hâte). Le problème est qu'à la fin, ni les personnes âgées, ni le personnel qui à l'impression d'avoir failli à sa mission, ne sont satisfaits.

Souffrance des personnels, souffrance des résidents... Selon toi, que faudrait-il pour sortir de cette situation inacceptable ?

Jean-Claude Besseau : *Pour sortir enfin de cette situation, c'est simple : mettre en place le plan Solidarité Grand Age décidé et signé sous Villepin : un agent pour un résident. Il est urgent d'y attribuer les financements nécessaires à sa mise en place.*

La ministre de la santé et des solidarités a annoncé une dotation supplémentaire de 50 millions d'euros. Qu'est que cela peut changer au quotidien dans les EHPAD ?

Jean-Claude Besseau : *Les dotations supplémentaires annoncées par la Ministre de la Santé Agnès Buzyn ne viendront palier que provisoirement et de manière urgente les problèmes aigus de certains établissements. C'est une réponse à l'urgence et non ~~de~~ une approche pérenne du problème.*

Dans une société où le nombre de personnes âgées ne cesse de croître, tu estimes, à juste raison que la gériatrie est le parent pauvre de la politique de santé publique. Que faudrait-il faire pour qu'il en soit autrement ?

Jean-Claude Besseau : *La première décision serait de reconnaître pleinement ces personnels Aide-Soignants, Infirmiers, Agents sociaux travaillant en EHPAD, en termes de compétence, de qualification pour une revalorisation effective de ces métiers. La gériatrie mérite d'être une spécialité au même titre que la pédiatrie avec une formation des déroulements de carrière intéressants qui puissent amener du sang neuf dans nos EHPAD.*

Même résidant à l'étranger, les retraités Français sont poursuivis par le zèle fiscal du gouvernement Philippe.

Comme il lui était difficile de déterminer un revenu fiscal de référence pour des citoyens Français assujettis à la loi de finances de leur pays de résidence, l'administration française a choisi de répercuter sur la cotisation maladie de ces expatriés l'équivalent de 1.7% de leur pension.



Un de nos adhérents, Christian P., résidant au Portugal témoigne : « *Ma cotisation assurance maladie a augmenté de près de 50% d'un coup (passant de 96,46 € à 140,88 €). Après m'être renseigné par téléphone auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les 50 % que j'ai constatés représentent en fait 1,7% de ma retraite. Je crois comprendre qu'il s'agit des 1,7 point supplémentaire de CSG que le gouvernement ne peut pas prélever aux retraités expatriés puisqu'ils n'y sont plus assujettis !* »

Le pire, dans la précipitation, c'est que la mesure a été appliquée à tous les retraités expatriés quel que soit leurs revenus, y compris ceux qui en France, relèveraient du taux réduit de CSG et seraient donc exonérés de CSG !

Émoi chez les résidents Français à l'étranger, répercuté par les députés des Français à l'étranger, pourtant soutien du gouvernement. La mesure de hausse des cotisations, qui avait été discrètement publiée au Journal Officiel pendant la trêve des confiseurs, vient d'être suspendue en urgence!

Il ne reste plus au gouvernement qu'à se pencher sur la situation des retraités métropolitains !

Fiscalité des expatriés : Comment ça marche ?

Résident fiscal français

Même si vous partez à l'autre bout du monde, si votre **domicile fiscal** reste dans l'Hexagone, vous continuerez à être imposable en France. Vous devrez déclarer en France l'ensemble de vos revenus : ceux de source française et ceux perçus à l'étranger.

Non-résident fiscal français

Partis en famille, ils n'exercent une activité professionnelle que dans leur pays d'expatriation et n'ont presque plus de liens avec la France. Dans ce cas, le pays d'accueil devient le domicile fiscal de l'expatrié et il n'a pas d'impôts à payer en France.

Principe d'imposition

L'imposition du pensionné, retraité fiscalement domicilié hors de France dépend du nouveau pays de résidence et des conventions qu'il a passées avec la France.

Prélèvements sociaux

Les non résidents sont exonérés des contributions sociales sur les revenus du patrimoine (sauf sur leurs revenus immobilier de source Française depuis 2012) à compter de la date de leur départ. En revanche, une cotisation d'assurance maladie pourra être retenue sur leurs pensions (de l'ordre de 3,2% sur la pension de base et de 4,2% sur la pension complémentaire).

Attention

Les contributions sociales prélevées par d'autres organismes sur les revenus professionnels (salaires, pensions, rentes...) peuvent concerner les personnes résidant à l'étranger. Elles ne relèvent pas du Code Général des Impôts, mais du Code de la Sécurité Sociale.

Le mouvement des gardiens de prison a marqué fortement le paysage social de ce début d'année.

Conflit marqué par l'accroissement de la violence dans les établissements pénitentiaires, la dégradation des conditions de travail résultant de la surpopulation carcérale, la non-prise en compte par les autorités des risques importants générés par la radicalisation de certains détenus. Dans ce conflit, l'UFAP-Unsa, syndicat majoritaire, a joué un rôle clé, tant dans la popularisation des revendications, que dans la recherche d'une issue positive au conflit. L'UNSA Retraités, solidaire de l'UFAP, est allée à la rencontre des acteurs de terrain.

Retour sur ce mouvement avec Emile, militant de l'UFAP Unsa dans le Gard.



Photo « Objectif Gard »

Emile, quelles sont les difficultés auxquelles toi et tes collègues êtes confrontés ?

La maison d'arrêt de Nîmes souffre de plusieurs maux : surcharge de la population pénale (occupation à... 220%), absence de moyens suffisants et de personnels de tous corps et tous grades pour garder des détenus de plus en plus violents et vindicatifs, des missions (surveillance et réinsertion) devenues de plus en plus irréalistes, postes de travail non couverts.

Pourtant, l'UFAP-UNSA a signé un accord avec le ministère de la Justice. Pourquoi ?

Le premier point : amélioration de la gestion des détenus radicalisés et violents avec 1500 places dans des quartiers étanches à créer. Puis, renforcement de leur prise en charge avec l'attribution de dotations : gilets pare-balles à port discret, chaussures magnum, équipements de protection, émetteurs/récepteurs renouvelés,...

Second point : création accélérée de 1100 emplois supplémentaires de surveillants entre 2018 à 2021. Enfin, revalorisation de la prime de sujétion spéciale (deux points) pour le personnel en tenue et taux de base de l'Indemnité de Charge Pénitentiaire porté de 1000 € à 1400 €. Le montant global de ces dispositions indemnitaires : plus de 30 M€.

La majorité des adhérents l'UFAP/UNSA Justice a voté en faveur de ce relevé. Nous sommes fiers de la signature de cet accord. Il marque une réelle volonté de changer le fonctionnement des prisons françaises devenues des zones de non droit. Comme l'a dit notre Secrétaire Général, Jean-François Forget : « Signer ce protocole est une responsabilité !... La facilité aurait été de le refuser purement et simplement ». Par contre le combat est loin d'être terminé... !

En Occitanie, un responsable de l'UFAP-UNSA Justice est sanctionné. Pour quel motif ?

Sur Perpignan, le Chef d'Établissement n'a pas trouvé mieux, feuille de service à la main, **que** d'effectuer à haute voix un appel nominatif des agents se trouvant sur le piquet devant la prison et, surtout, devant l'ensemble des familles des détenus attendant l'accès aux parloirs. Notre collègue, délégué local de l'UFAP/UNSA Justice, exaspéré par ce comportement, a effectivement arraché la feuille des mains de son Directeur. C'est pour ce motif qu'il a reçu une demande de suspension de traitement de 30 jours.

Selon toi, que peuvent apporter des militants syndicalistes retraités à l'UNSA ? Et à ton syndicat ?

Les actifs d'aujourd'hui seront les retraités de demain. Nous devons avec nos retraités jouer sur de l'inter-génération. Lors du dernier mouvement, ça m'a fait chaud au cœur un matin lorsqu'un retraité inconnu (il exerçait sur Fleury-Mérogis) est venu jusqu'à nous sur le piquet. D'autre part, la prime de sujétion spéciale revalorisée bénéficiera aux futurs retraités. Au sein des bureaux des syndicats locaux, il faut qu'il y ait des retraités. Ils peuvent amener de l'eau au moulin et surtout le recul et l'expérience. J'ai aussi remarqué qu'un pot de départ en retraite était un moment crucial dans la vie professionnelle, pas toujours à la hauteur de l'événement. C'est aussi pour cela qu'il convient de créer du lien.